

"Le parent pauvre du 'social' s'invite au sommet européen" dans Le Monde diplomatique (Décembre 2000)

Légende: En décembre 2000, à la veille du Conseil européen de Nice, le mensuel français Le Monde diplomatique se demande si les chefs d'État ou de gouvernement des Quinze pourront trouver une réponse aux questions cruciales qui se posent à l'Union européenne.

Source: Le Monde diplomatique. Décembre 2000, n° 561. Paris.

Copyright: (c) Le Monde diplomatique

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"le_parent_pauvre_du_social_s_invite_au_sommet_europeen"_dans_le_monde_diplomatique_d_ecembre_2000-fr-e549a926-42b1-42e2-bce8-69bc6d80080e.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Le parent pauvre du "social" s'invite au sommet européen

BERNARD CASSEN

Au Conseil européen de Nice, du 7 au 9 décembre, la présidence française de l'Union se conclura-t-elle par un "succès", c'est-à-dire par un nouveau traité préparant l'adhésion prévue d'une douzaine de nouveaux membres? Derrière les questions institutionnelles, cruciales si l'on veut éviter la paralysie, les questions de fond - pourquoi et vers quoi l'Europe? - restent sans réponse. Les organisations de citoyens, qui ne se satisfont pas de la dérive libérale de l'Union, à peine masquée par une équivoque Charte des droits fondamentaux, les posent ouvertement. Et, pour la première fois, la contestation s'organise dans la rue.

Deux Europe vont se trouver face à face, à Nice, à l'occasion du dernier conseil européen tenu sous présidence française. D'un côté, du 7 au 9 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, dont l'objectif prioritaire est de se mettre d'accord sur un futur traité venant après celui de Rome (1957), l'Acte unique (1986), celui de Maastricht (1992) et celui d'Amsterdam (1997). De l'autre côté, dans la rue, et à partir du 6 décembre, des dizaines de milliers de manifestants venus de tous les pays d'Europe, dans un continuum inédit allant des plus modérés et des plus traditionnellement "européistes" (tels les membres du syndicat français CFDT) aux plus critiques: des syndicats, comme SUD ou la FSU, et des mouvements divers luttant contre la mondialisation libérale.

A un bout de la chaîne, les uns exprimeront simplement leur déception face au "déficit social" de la construction communautaire; à l'autre bout, d'autres afficheront une opposition plus globale à sa dérive libérale, qui va bien au-delà des questions sociales. C'est la Charte des droits fondamentaux (*lire l'article ci-dessous*) qui aura servi de déclencheur à un rassemblement qui, pour beaucoup de ses promoteurs, s'inscrit déjà dans la lignée des mobilisations de Seattle, de Washington et de Prague contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, de celle de Melbourne contre la réunion régionale du Forum de Davos et de celle d'Okinawa contre le dernier sommet du G 7.

Il est significatif que, en quelques mois, les sommets de l'Union (Porto, Lisbonne, Biarritz) aient ainsi réussi leur qualification dans la ligue mondiale des "cibles" de la protestation civique. Il n'est pas certain que les dirigeants européens aient encore bien mesuré la portée de cette "promotion". Elle témoigne pourtant de trois mutations décisives: l'opinion est en train de prendre majoritairement conscience que les décisions communautaires ne concernent pas une "Europe" abstraite, mais bel et bien sa vie quotidienne et son avenir; elle comprend que ces décisions répondent à des logiques identiques à celles des institutions internationales habituellement visées; enfin, le temps n'est plus où le slogan "c'est la faute à Bruxelles" trouvait encore une écoute.

Si la Commission est sans aucun doute une puissante machine à libéraliser, elle le fait avec le plein consentement des gouvernements, quand ce n'est pas à leur demande. Aussi, quand les plus hauts responsables des Etats se retrouvent en Conseil européen, ils ne doivent pas être surpris de recevoir le même traitement que le FMI et l'OMC.

A Nice, le décalage apparaît flagrant entre leurs préoccupations et celle de manifestants venus leur parler de "social". Les Quinze vont tenter de "boucler" un traité portant essentiellement sur la réforme des institutions de l'Union dans la perspective de son élargissement à 25 ou 27 membres, et les têtes de chapitre de la négociation seront la taille de la Commission, la pondération des voix entre "grands" et "petits" Etats dans le calcul de la majorité qualifiée, les nouveaux domaines d'application de cette majorité et la question des "coopérations renforcées".

La Charte des droits fondamentaux, qui a cristallisé les frustrations des syndicats, n'occupera qu'une place modeste dans l'ordre du jour. Elle a déjà été adoptée au conseil européen de Biarritz, les 13 et 14 octobre dernier, et la seule inconnue réside dans son statut final: simplement proclamatoire, ce qui paraît acquis, ou

contraignant.

Les dispositions du futur traité de Nice visent à permettre à des institutions conçues pour les Six de 1957 - et qui n'ont pratiquement pas été modifiées depuis - de fonctionner avec les 12 nouveaux membres potentiels de l'Union dont la candidature est actuellement examinée⁽¹⁾, sans parler de ceux qui viendront ultérieurement⁽²⁾. Le financement de l'Union a déjà été décidé en mars 1999 à Berlin pour la période courant jusqu'à 2006, et il ne laisse que peu de marges de manoeuvre. C'est donc en fait à l'occasion de la prochaine programmation budgétaire - qui devrait, disent les plus réalistes, coïncider avec celle des adhésions - que chacun devra mettre cartes sur table: quel prix les Etats devenus contributeurs nets dans une Union à 25, c'est-à-dire la quasi-totalité des Quinze actuels, sont-ils prêts à payer pour l'élargissement à l'Est? Et, s'il ne se réduit pas à l'extension de l'actuel marché unique, quelle est la signification de cet élargissement?

Sur ce sujet, comme sur tout ce qui touche au fond, la réflexion publique des dirigeants est au point zéro. Des discours un peu rapidement qualifiés de "visionnaires", comme celui de M. Joschka Fischer, ministre allemand des affaires étrangères, à l'université Humboldt en mai 2000, et celui de M. Jacques Chirac à Berlin en juin, ne disent strictement rien sur le sens de la construction européenne, sur le projet "civilisationnel" et géopolitique qu'elle est censée incarner, sa place dans le monde, ses relations avec la Russie, la Chine, les Etats-Unis, etc. Ils évoquent de savantes architectures institutionnelles, se gargarisent de "centres de gravité", d'"avant-gardes", de "groupes pionniers", c'est-à-dire de contenants, de structures, mais sans jamais se référer au contenu et aux finalités. Ils répondent à des questions que - à tort ou à raison - peu de gens se posent, mais restent muets sur celles présentes dans tous les esprits et que l'on peut résumer dans cette interrogation: pourquoi et vers quoi l'Europe? Leur silence sur le sujet, qui contraste avec leur ardeur à échafauder des organigrammes, fait dire au philosophe Paul Thibaud que "*l'Europe étant à elle-même son propre but, elle échappe a priori à tout examen critique*⁽³⁾".

La manière dont se préparent les élargissements est caricaturale de ce point de vue: elle est pilotée par une Commission habitée par le désir de faire passer tout ce qui se trouve à sa portée à la moulinette de la libéralisation, tout en étant dépourvue d'une vision stratégique de l'objectif à atteindre. Comment susciter l'adhésion populaire - si tant est que ce soit le but recherché - à une Europe qui ressemble à un puzzle dont les pièces se mettent en place dans le désordre, dont le périmètre final n'est jamais explicité et où les cases vides qui subsistent sont précisément les points chauds de ces dernières années: Bosnie, Serbie, Kosovo? Or "*les choix politiques en Europe supposent une représentation, dans les deux sens, d'un choix discuté et d'un imaginaire en termes d'espace*⁽⁴⁾". Faire l'impasse sur la notion de territoire européen, donc sur un "dedans" et un "dehors", ne se comprend que dans la perspective d'une Union en forme de modèle réduit d'une mondialisation dans laquelle elle serait ensuite appelée à se dissoudre.

Les questions institutionnelles ne faisant, en apparence, référence à aucune réalité tangible immédiate - mise à part l'éventuelle modification de l'article 133 du traité d'Amsterdam, qui renvoie à la marchandisation du monde par l'OMC (*lire l'encadré ci-dessous*) - on comprend que, sauf chez les Européens professionnels des partis, des administrations, des lobbies et des médias, le futur traité de Nice suscite l'indifférence.

Ce n'est donc pas contre lui que quiconque va descendre dans la rue, tant il apparaît en lévitation au-dessus des aspirations des citoyens. En revanche, les mécanismes communautaires commencent à être bien assimilés lorsqu'ils touchent aux questions sociales et culturelles ou aux services publics. A force de s'entendre répéter par les ministres que telle ou telle politique, certes souhaitable, est malheureusement contradictoire avec une directive communautaire, ou bien, par exemple, qu'il faut que le Parlement lève l'interdiction du travail de nuit des femmes pour cause d'harmonisation européenne⁽⁵⁾, que rien ne serait pire, dans ce cas comme dans d'autres, que "l'isolement" de la France, etc., beaucoup de citoyens et d'organisations ont bien reçu le message.

Celui-ci: puisque tant de mesures importantes se décident au niveau des Quinze, indépendamment des engagements électoraux des gouvernements nationaux pris séparément, et sans que les élus aient d'autre droit que celui de donner leur blanc-seing⁽⁶⁾, c'est donc à la porte des Quinze qu'il faut aller frapper.

Accents de repentance

IL n'est pas assuré que ce qu'ils devraient saluer comme une grande réussite pédagogique soit du goût des "européistes" les plus fervents, qui avaient jusqu'alors réussi à mettre la construction européenne "au-dessus des querelles partisans". S'ils voulaient dire par là qu'ils étaient parvenus à en faire un trou noir absorbant la politique comme l'aspirateur absorbe la poussière, ils avaient parfaitement raison. Les rouages communautaires sont en effet autant de broyeurs des différences et des oppositions.

Par définition, une Commission qui regroupe des personnalités issues, pour la majorité d'entre elles, des courants social-démocrate, libéral et démocrate-chrétien doit produire des propositions de consensus à partir de ces trois composantes. Et ce consensus, surtout avec des "socialistes" du type de M. Pascal Lamy, ressemble étrangement à une profession de foi ultralibérale.

A l'étape suivante, celle de la décision par le Conseil de l'Union, ou, dans certains cas, de la codécision Conseil-Parlement, le scénario est identique, puisqu'on retrouve les mêmes: il faut parvenir à des consensus entre les gouvernements se réclamant de la gauche et ceux se revendiquant clairement de la droite, de même qu'il faut trouver une majorité à Strasbourg incorporant les deux grands groupes politiques: le Parti socialiste européen et le Parti populaire européen (PPE) qui rassemble un large éventail des droites.

Les citoyens n'ont plus alors le choix qu'entre ce qu'on leur présente comme l'inanité des luttes ou controverses nationales⁽⁷⁾ et l'éteignoir communautaire. On leur a retiré une bonne partie des repères, des cadres et des leviers qui permettaient, dans leur pays, de "faire de la politique", de promouvoir un projet, en un mot d'être des citoyens à part entière, sans leur offrir en contrepartie d'instruments de rechange d'un niveau supérieur. Simplement, l'"Europe" les gratifie de facilités, de privilèges de consommateurs: fin des passeports à l'intérieur de l'espace Schengen; début 2002, plus besoin - si tout se passe bien - de bureaux de change, avec la mise en place de l'euro dans douze Etats; une file spéciale pour franchir plus rapidement les guichets de contrôle de l'immigration dans les aéroports, etc. Tout cela additionné ne constitue cependant pas une citoyenneté de substitution, comme l'a notamment montré le "non" danois à la monnaie unique. C'est ce que diront en filigrane les cortèges de Nice qui, en dernière analyse, contesteront non pas le principe, mais le cours et le contenu de la construction européenne.

Au cours de l'année écoulée, après les manifestations de Seattle, les grandes institutions multilatérales ont significativement modifié leur discours, le pimantant d'accents de "repentance", mais évidemment pas leurs pratiques. Il faudra cependant davantage que des inflexions sémantiques aux institutions communautaires - que chacun, en Europe, a en permanence "sous la main", ce qui n'est pas le cas du FMI ou de la Banque mondiale pour les Latino-Américains ou les Asiatiques -, ainsi qu'aux gouvernements qui s'abritent derrière elles, tout en déterminant leurs politiques, pour retirer de la tête des citoyens l'idée qu'"une autre Europe est possible".

(1) Chypre, la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la Tchéquie et la Slovénie qui ont commencé les négociations le 31 mars 1998; la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie, la Slovaquie qui les ont entamées le 15 février 2000.

(2) La Turquie, officiellement reconnue comme "pays candidat" en décembre 1999, se voit, dans l'immédiat, proposer un "partenariat pour l'adhésion". A moyen terme, la Serbie et les autres Etats issus de la décomposition de l'ex-Yougoslavie (sauf la Slovénie déjà cooptée) auront aussi vocation à intégrer l'Union.

(3) Paul Thibaud, "L'Europe pour l'Europe n'est pas stimulante", *L'Express*, 29 juin 2000.

(4) André Bigot, "Rejets et nécessités d'une géographie politique européenne", *Le Débat stratégique*, Paris, novembre 1999.

(5) Bel exemple d'harmonisation par le bas, une directive communautaire doit être transposée en droit français pour supprimer l'article 213-1 du Code du travail interdisant le travail des femmes de 20 heures à 5 heures du matin plus d'une fois par semaine.

(6) La transposition en droit national des directives communautaires, prérogative du Parlement pour les dispositions qui prennent la forme d'une loi, n'obéit même plus au rituel minimal du vote par les parlementaires. M. Lionel Jospin entend en effet faire adopter par voie d'ordonnance 117 directives. Lire Aline Pailler, "La maladie des ordonnances", *Le Monde*, 4 novembre 2000.

(7) Des pans entiers de la souveraineté nationale traditionnelle ont déjà été placés hors du champ d'intervention des Parlements et des gouvernements: la politique monétaire (avec la Banque centrale européenne), la politique budgétaire (avec le Pacte de stabilité budgétaire de 1997), les aides publiques (avec les pleins pouvoirs que s'est accordée la Commission), etc. Et l'extension des domaines régis par le vote à la majorité qualifiée accroîtra encore la dépossession du politique issu du suffrage universel national.